



# FICHE D'INSCRIPTION

24ème RONDE DES PALETS - CHARNIZAY (37)  
16 & 17 Août 2019



**ATTENTION !**  
**Seul les 300 premières inscriptions seront retenues**

**VOUS POUVEZ AUSSI VOUS INSCRIRE SUR [WWW.DAC-CHARNIZAY.FR](http://WWW.DAC-CHARNIZAY.FR)**

Bulletin à renvoyer avec le chèque à l'ordre de la **D.A.C.** et l'enveloppe timbrée à **DUPORT Jean-Bernard - La Belletière - 37290 CHARNIZAY (06.09.36.31.28)**

	Pilotes		Accompagnateurs		Enfants (-12 ans)		Total
	Nombre	Prix unitaire	Nombre	Prix unitaire	Nombre	Prix unitaire	
<b>Vendredi 16 Août</b>		45 €		18 €		10 €	€
<b>Samedi 17 Août</b>		65 €		30 €		17 €	€
<b>Vendredi 16 &amp; Samedi 17 Août</b>		100 €					€
<b>TOTAL</b>							<b>€</b>

Merci de remplir **lisiblement** et en **lettre capitale** le formulaire suivant

**LE PILOTE**

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance ...../...../.....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone .....

Email .....

Moto Club .....

Parrain<sup>(1)</sup> .....

**SON PERMIS DE CONDUIRE**

Numéro .....

Type  B  A1  A2  A  BSR

Délivré le ...../...../.....

Préfecture .....

**SA MOTO**

Marque .....

Cylindrée ..... cc

Modèle .....

Millésime .....

Type  2 Temps  4 Temps

**SON ASSURANCE**

Compagnie .....

Numéro de Carte Verte .....

Échéance ...../...../.....

<sup>(1)</sup> Le nom du parrain est obligatoire pour les nouveaux et pour les pilotes n'ayant pas reçu d'invitation. Le parrain est alors responsable de son filleul. Les inscriptions du parrain et du filleul doivent nous parvenir dans la même enveloppe.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement au verso de cette feuille et m'engage à le respecter.

Fait à ..... le ...../...../.....

**Signature\***, précédée de la mention « Lu et Approuvé »  
\* signature des parents pour les mineurs

**Signature du parrain<sup>(1)</sup>**



## RÈGLEMENT

24ème RONDE DES PALETS - CHARNIZAY (37)  
16 & 17 Août 2019



Cette randonnée n'a aucun classement sur la base du temps ni de la vitesse.

### Chaque participant s'engage à :

- être possesseur du permis de conduire, de l'assurance adéquat à sa moto.
- effectuer la randonnée sous sa propre responsabilité vis à vis de sa capacité physique.
- respecter le code de la route.
- ne pouvoir exercer à l'encontre de l'association « la D.A.C » aucun recours à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à sa participation.

- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement, sans aucune indemnité tout participant qui ne respecterait pas ce code de conduite.

- Un contrôle administratif aura lieu avant le départ. Vous devrez présenter votre permis de conduire, la carte grise de votre moto ainsi que son assurance en cours de validité; toute personne non conforme sera exclue sans remboursement.

- Pendant toute la durée de la présence sur le site, les motos, équipements et effets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

- Le participant s'engage à céder ses droits à l'image à l'association la D.A.C.